

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le

24 DEC. 2019

ID : 029-212902936-20191217-DE171220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - Valérie VOISIN – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe - JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Absente :

- Morgane HEMON

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Christiane JAFFREZIC à Régine SCAER JANNEZ
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN

Date de convocation : 10 décembre 2019

Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le **24 DEC. 2019**

ID : 029-212902936-20191217-DE171220-DE

CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM

Du 12 septembre au 5 décembre 2019

TARIFS 2019

CIMETIERES		Nombre de concessions
CONCESSIONS (tous cimetières)		
2 m ² pour 15 ans	98,00 €	3
2 m ² pour 30 ans	196,00 €	7
4 m ² pour 15 ans	196,00 €	1
4 m ² pour 30 ans	392,00 €	1
COLOMBARIUM		
Case 2 urnes 10 ans	196,00 €	1
Case 2 urnes 15 ans	292,00 €	
Case 2 urnes 30 ans	584,00 €	
Case 4 urnes 10 ans	292,00 €	
Case 4 urnes 15 ans	439,00 €	
Case 4 urnes 30 ans	876,00 €	

REMBOURSEMENTS SINISTRES

04.11.2019	Remboursement de l'assurance MAIF pour dégâts occasionnés sur la porte sectionnelle des anciens services techniques	1 297,38 €
------------	---	------------

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 23 décembre 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

